



Rupture d'une promesse d'embauche orale

Par **Morilemon**, le **19/01/2015** à **23:11**

Bonjour, rnrnJ'ai obtenu une proposition d'emploi par téléphone d'une entreprise A : "Nous vous proposons X euros bruts, pour la fonction Y, et un démarrage le Z" rnrnIls exigent une réponse sous deux jours. rnrnSachant que dans quatre jours j'aurai la réponse d'une entreprise B qui me plaît davantage : j'aimerais dire oui à l'entreprise A à l'oral, attendre qu'ils m'envoient le contrat de travail dans les jours qui suivent, et éventuellement ne pas le signer si B me propose quelque-chose. rnrnQuel est le risque que j'encours en procédant ainsi ? rnrnMerci par avance.

Par **moisse**, le **20/01/2015** à **09:34**

Bonjour, rnvous ne courez aucun risque, seuls les écrits attestent d'un engagement réciproque. rnMais ce qui est vrai pour vous l'est aussi pour l'entreprise.